

Date de Convocation	L'an deux mille douze
02/03/2012	Le vendredi 9 mars 2012 à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
02/03/2012	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER-CANU-CHANOIS-TRIVES-AUTIER-PIERRE-SPENNEL
En exercice	11
Présents	08
Votants	08
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: P.LETELLIER- N.THEBAULT- P.GRAVIER

M. Jean-Claude AUTIER a été élu secrétaire

M. SPENNEL refuse de signer le procès verbal du Conseil Municipal précédant demandant à ce que l'on précise qu'il conteste l'emplacement du refuge à l'arrêt de bus près de la Mairie de Saint-Paër.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Considérant le fait que les bureaux de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière vont déménager d'ici la fin du 1er trimestre 2012, dans les locaux réhabilités du 5 rue Albert Leroy à Gisors ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification statutaire de l'article 2 relative au changement d'adresse du siège de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GISORS-EPTE-LEVRIERE :

Considérant la disparité des conditions de pousse de la végétation sur l'ensemble du territoire et les difficultés rencontrées par la Communauté de communes pour exercer sa compétence en matière de traitement phytosanitaire des espaces minéralisés en agglomération, de façon homogène sur la totalité des communes ;

Considérant le projet de confier aux communes, sous forme d'avenant à la convention, la gestion des traitements désherbants, avec une prise en charge financière annuelle de la Communauté de communes d'un montant équivalent au coût d'intervention moyen réglé par la Communauté de communes lors des 3 dernières années sur chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative à l'entretien courant des trottoirs, bordures et accessoires des voiries situées en agglomération ;

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL :

M. le Maire expose l'opportunité pour la commune, de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

**CONVENTION D'AUTORISATION D'ETUDE POUR TRAVAUX SUR ROUTE
DEPARTEMENTALE**

M. le Maire rappelle au conseil le vote pour l'étude d'aménagements sur le territoire communal, sur la départementale n° 17 ;

Considérant que ces aménagements sont situés sur le domaine public routier départemental, il convient que le Département et la commune signent une convention autorisant la commune à réaliser l'étude technique relative aux travaux projetés. Cette convention permettra à la commune d'être éligible au FCTVA pour cette opération d'investissement communal sur le domaine public routier départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de l'Eure.

ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LE SURPRESSEUR A SAINT PAER:

Considérant la nécessité d'installer un surpresseur pour alimenter en eau dans de bonnes conditions le hameau du Coudray à Saint-Paër ;

Considérant que le surpresseur a été installé par erreur sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé par l'entreprise mandatée par le syndicat d'alimentation en eau potable d'Hébécourt ;

Considérant le courrier en date du 1^{er} février 2012 du syndicat des eaux acceptant de verser la somme de 4.000 € pour participation à l'achat de la parcelle concernée suite à leur erreur ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation par l'achat de la parcelle cadastrée en section 583 B n° 259 pour une surface de 562 m² d'un montant de 5.250 € TTC appartenant aux consorts BALLEUX ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente auprès du notaire pour un montant de 5.250 € et d'encaisser en recette la somme de 4.000 € du syndicat des eaux d'Hébécourt.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TRANCHE 3 RUE GUERARD :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécom.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **34 448,16 €**

- en section de fonctionnement : **17 304,35 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- M. le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

**PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LA MEDAILLE D'ARGENT DU TRAVAIL DE Mme
Nathalie CANU :**

Considérant les états de service de Mme Nathalie CANU au sein de la commune de Saint-Denis le Ferment,

Considérant l'attribution par le Préfet de l'Eure de la Médaille d'honneur d'argent pour 20 années de service au sein de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une prime exceptionnelle.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire présente une demande de certificat d'urbanisme pour 2 parcelles constructibles à Sainte Austreberte, les membres du conseil émettent un avis favorable.
- Recensement : M. le Maire informe le conseil qu'au 1^{er} janvier 2012, le chiffre officiel notifié par l'INSEE est de 510 habitants. Cela va entraîner une augmentation du nombre de conseillers aux prochaines élections municipales passant de 11 à 15 conseillers, entraînant également une augmentation des indemnités des élus.
- Chemin de la Reine Blanche : le syndicat du Pays du Vexin Normand nous demande d'inscrire ce chemin dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Ayant reçu cette demande ce jour, M. le Maire propose d'étudier dans un premier temps cette demande et d'en discuter au prochain conseil.
- Eoliennes : M. le Maire informe d'une proposition d'une société pour l'implantation de 5 éoliennes sur le territoire communal, route de Sancourt. Le conseil émet un avis défavorable à cette demande.
- Réouverture de la route de Gisors : 31 mars 2012.
- M. PIERRE s'étonne de ne pas avoir vu inscrit à l'ordre du jour la suite donnée aux travaux de la commission de sécurité.
- Prochain conseil pour le budget : le 6 avril.

La séance est levée à 21h40.